

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 20 mai 2021

Question écrite urgente

Quand les données privées deviennent publiques

A l'ère de la numérisation de la société avec une connexion permanente à l'internet, un nombre de données personnelles toujours plus important circulent. Des cybercriminels sont susceptibles d'obtenir ces données personnelles en utilisant des ruses parfois grossières (comme le faux support technique) ou en déployant leur savoir-faire informatique à mauvais escient. Parmi nos données personnelles, les données médicales figurent peut-être parmi les données les plus sensibles.

La société M3 propose à la population genevoise une plateforme informatique permettant de s'inscrire en vue d'un dépistage covid. Il suffit d'enregistrer son numéro d'assuré et l'informatique fait le reste. Identité, date de naissance, numéro AVS, adresse, tout apparaît automatiquement. Malheureusement, le système présente une grave faille de sécurité qu'un pirate informatique pourrait mettre à profit pour obtenir les données personnelles de tous les assurés du pays. Le nombre d'entrées n'est pas limité, de sorte qu'on peut saisir autant de fois qu'on veut jusqu'à tomber sur un numéro correspondant à un assuré et obtenir ses données personnelles. Une telle légèreté laisse pantois, d'autant plus que M3 était consciente du risque. La société a délibérément choisi de ne pas prendre les mesures empêchant les saisies répétées, préférant limiter le nombre de demandes dans un temps donné.

Le Conseil d'Etat porte une lourde responsabilité par rapport à cette potentielle fuite de données, ayant mandaté M3 sans prendre l'élémentaire précaution de vérifier le niveau de sécurité proposé par l'entreprise.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelles ont été les exigences en matière de sécurité envers M3 ?*
- 2) *L'intervention de la Confédération ne constitue-t-elle pas un vilain taquet derrière les oreilles pour le gouvernement qui ne remplit pas ses obligations au niveau cantonal mais aussi fédéral ?*
- 3) *Est-il prévu de maintenir l'accès de M3 aux données personnelles des citoyens résidant en Suisse vu la légèreté dont elle fait preuve ?*
- 4) *A-t-on évalué le risque que les données auxquelles M3 a accès puissent faire l'objet d'un mauvais usage ?*